# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 363 6 mars 2002

# SOMMAIRE

<b>AGIB S.A., Luxembourg</b>	Gold Crest International S.A., Luxembourg 173	397
<b>AGIB S.A., Luxemburg</b>	Gold Crest International S.A., Luxembourg 173	<b>397</b>
Alternative Leaders Participations S.A., Luxem-	Goryn Holding S.A., Luxembourg 174	421
bourg	Hannafield Luxembourg S.A., Luxembourg 174	414
Alternative Leaders Participations S.A., Luxem-	Igma S.A.H., Luxembourg	421
bourg	Igma S.A.H., Luxembourg 174	422
Arval Luxembourg S.A., Bertrange 17382	Immobilière Lux S.A., Luxembourg 174	417
Arval Luxembourg S.A., Bertrange 17384	JBI Associates S.A., Luxembourg 173	388
Astrilux S.A., Luxembourg 17394	JBI Associates S.A., Luxembourg 173	389
Astrilux S.A., Luxembourg 17394	KaARo, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette 174	411
Bandako S.A., Luxembourg 17418	Kaamar Investments International Holding S.A.H.,	
BGP Courtage S.A., Luxembourg 17397	Strassen	406
Boaz S.A., Luxembourg	Kaamar Investments International Holding S.A.H.,	
Canary Investments, S.à r.l., Luxembourg 17413	Strassen	407
Clarins Groupe, S.à r.l., Luxembourg 17397	Kulm Investment S.A., Luxembourg 173	386
Coiffure Coccinella, S.à r.l., Belvaux 17404	Kulm Investment S.A., Luxembourg 173	387
Commercial Investment Alcobendas (No. 1), S.à r.l.,	Luxcellence Advisory Company S.A., Luxem-	
Luxembourg	bourg	404
Compagnie des Marbres S.A., Luxembourg 17387	Magellano S.A., Luxembourg 174	416
Compagnie Hispano-Française de Télécommuni-	Magellano S.A., Luxembourg 174	416
cations S.A., Luxembourg	MDS Investments S.A., Luxembourg 174	415
Crefa Holding S.A., Luxembourg 17392	Medigate Telecommunication S.A., Luxembourg 174	408
DaimlerChrysler Luxembourg Capital S.A., Luxem-	Medigate Telecommunication S.A., Luxembourg 174	409
bourg	Merbes Sprimont Luxembourg S.A., Luxembourg 173	386
DaimlerChrysler Luxembourg Finanz S.A., Luxem-	Millenium Participations Luxembourg S.A., Muns-	
bourg	bach	378
DaimlerChrysler Luxembourg Finanzholding S.A.,	Millenium Participations Luxembourg S.A., Muns-	
Luxembourg	bach	378
Domini S.A., Luxembourg	Mirror Fund Management Company S.A., Luxem-	
Euro Multi Services S.A	bourg	
Ersel Gestion Internationale S.A., Luxembourg 17392	Money Plus, Sicav, Luxembourg 173	379
Ficeram S.A. Holding, Luxembourg 17411	North European Patents & Investments Holding	
Ficeram S.A. Holding, Luxembourg 17411	S.A., Luxembourg	392
Flandre Europe S.A., Luxembourg 17394	North European Patents & Investments Holding	
G.E.I., Gestion, Etudes Immobilières, S.à r.I., Ma-	S.A., Luxembourg	392
mer	PADEL, ProfilARBED Distribution Exploitation	
Gesin Holding S.A., Luxembourg 17417	Luxembourg S.A., Pétange 174	
Ginny (Luxembourg), S.à r.l., Munsbach 17422	Paltas Investments S.A., Luxembourg 174	
Ginny (Luxembourg), S.à r.l., Munsbach 17422	(La) Perle d'Orient, S.à r.l., Mersch 174	422
Gold Crest International S.A., Luxembourg 17397	Petroleum Finance Holding S.A., Luxembourg 173	390

Pfandbrief Bank International S.A., Luxemburg	17404	Soreco S.A., Luxembourg	17406
Profin Holding S.A., Luxembourg	17390	Sotad Participations S.A., Luxembourg	17405
Profin Holding S.A., Luxembourg	17390	Sovereign Investment Linked Securities S.A., Lu-	
Profin Holding S.A., Luxembourg	17390	xembourg	17391
Profin Holding S.A., Luxembourg	17390	Spessart International Invest S.A., Luxembourg	17393
ProMarkt, S.à r.l	17420	SREP (France), S.à r.l., Luxembourg	17380
Rekemos S.A., Luxembourg	17396	SREP (France), S.à r.l., Luxembourg	17382
Rekemos S.A., Luxembourg	17396	Stigmon S.A., Luxembourg	17406
Rekemos S.A., Luxembourg	17396	Suprimo Invest S.A.H., Luxembourg	17393
Rose Star S.A., Luxembourg	17405	T.F.I. S.A.H., Techniques Finances Internationales,	
Rostam S.A., Luxembourg	17405	Luxembourg	17406
Ruben International S.A., Luxembourg	17395	T.M.I. S.A., Luxembourg	17410
SAB S.A., Sanitaire Arts et Bains S.A., Livange	17391	Tai Finance Company S.A., Luxembourg	17387
Selfin S.A., Luxembourg	17405	Tio Chemicals S.A., Luxembourg	17410
Shot Development S.A., Luxembourg	17404	Tuileries Holding S.A., Luxembourg	17410
Skandia Investment Advisory Consultants S.A.,		Unicorn Investment Sicav	17396
Luxembourg	17393	Varfor Holding S.A., Luxembourg	17408
Slic S.A., Luxembourg	17387	Vooks S.A., Luxembourg	17408
Sofichar S.A., Luxembourg	17414	W.J.R. Participations S.A., Luxembourg	17408
Sofichar S.A., Luxembourg	17415	Weebra S.A., Luxembourg	17408
Sofri Holding S.A., Luxembourg	17406		

## MILLENIUM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.194.

L'an deux mille un, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de MILLENIUM PARTICIPATIONS LUXEM-BOURG S.A., avec siège à Luxembourg, constituée par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Greven-macher, le 22 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 130 du 9 février 2000.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2000, publié au Mémorial C numéo 517 du 10 juillet 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à B-Rosière la Petite,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Linda Korpel, juriste, demeurant à F-Metz.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont jointes en annexe et font ressortir que l'intégralité du capital social est présente, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour, prévoyant le transfert du siège de Luxembourg à Munsbach.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Le premier alinéa de l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

#### «Art. 2. (premier alinéa). Le siège de la société est établi à Munsbach.»

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Zeler, L. Korpel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 30 octobre 2001, vol. 419, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 novembre 2001. E. Schroeder.

(72326/228/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

# MILLENIUM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.194.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 novembre 2001.

E. Schroeder.

(72327/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

# MONEY PLUS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R. C. Luxembourg B 30.424.

In the year two thousand and one, on the twenty-second day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MONEY PLUS, a public limited company qualifying as an investment company with variable share capital within the meaning of the law of March 30, 1988 on undertakings for collective investment, having its registered office in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (R.C. Luxembourg B 30.424), incorporated pursuant to a notarial deed, on the 20th of April 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 12, 1989, number 192. The Articles of Incorporation have been amended on December 4, 1998 by a notarial deed published in the Mémorial C, on January 23, 1999, number 39.

The Meeting was opened at 11.30 a.m. with M. Oliver Behrens, Managing Director of DWS INVESTMENT S.A., residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Melanie Ternité, employee, residing in Luxembourg. The Meeting elected as scrutineer Mrs Monika Patzak, employee, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That the agenda of the Meeting is the following:
- 1. Approval of the merger between DB FUNDS (absorbing company) and MONEY PLUS (absorbed company) consisting of one sub-fund MONEY PLUS EURO MONEY MARKET.
  - 2. Discharge to the Directors until the date of the Meeting.
  - 3. Miscellaneous
- II.- That the Merger Project has been drawn pursuant to a deed of the undersigned notary on August 28, 2001, in compliance with Article 271 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.
- III.- That the Merger Project has been published, in compliance with Article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 20, 2001.
- IV.- That the quorum required by law is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two-thirds of the votes cast at the Meeting.
- V.- That, in compliance with Article 70 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, convening notices setting forth the agenda of the Meeting have been sent to the registered shareholders by registered mail on October 11, 2001.
- VI.- That the names of the shareholders present at the Meeting or represented by proxy, the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each shareholder are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary, will remain attached to the present deed and registered therewith.

The proxies given shall be initialed ne varietur by the members of the board of the Meeting and by the notary, and shall be attached in the same way to this document.

VII.- As appears from the said attendance list, one (1) share out of the three thousand sixty seven shares in circulation, are represented at the present Extraordinary General Meeting.

VIII.- That the present Meeting is consequently not duly constituted and may not validly deliberate on the items of the agenda.

IX. - That the present meeting states that the Board of Directors will be requested to convene a second Extraordinary General Meeting with the same agenda. This second Extraordinary General Meeting will be held without any quorum regardless of the number of shareholders present or represented.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon closed. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

#### Follows the French translation:

L'an deux mille un, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de MONEY PLUS, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, constituée en vertu de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif, ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (R.C. Luxembourg B 30.424), constituée suivant acte notarié en date du 20 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 juillet 1989, numéro 192. Les Statuts ont été modifiés en date du 4 décembre 1998 par un acte notarié publié au Mémorial C du 23 janvier 1999, numéro 39.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Oliver Behrens, administrateur-délégué de DWS INVESTMENT S.A., demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Melanie Ternité, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Monika Patzak, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

- I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Approbation de la fusion entre DB FUNDS (société absorbante) et MONEY PLUS (société absorbée) comprenant un seul compartiment MONEY PLUS EURO MONEY MARKET.
  - 2. Décharge à donner aux Administrateurs jusqu'à la date de l'Assemblée.
  - 3. Divers.
- II- Que le Projet de Fusion a été établi suivant acte du notaire soussigné en date du 28 août 2001 en conformité avec l'Article 271 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- III.- Que le Projet de Fusion a été publié, en conformité avec l'Article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 20 septembre 2001.
- IV.- Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société et que la résolution sur chaque point à l'ordre du jour doit être prise par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'Assemblée.
- V.- Que conformément à l'Article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, des convocations indiquant l'ordre du jour de l'Assemblée ont été envoyées par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs en date du 11 octobre 2001.
- VI.- Que le nom des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenu par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

- VII.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 3.067 actions en circulation, une (1) action sont représentées à la présente Assemblée.
- VIII.- Qu'en conséquence, la présente Assemblée n'est donc pas régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.
- IX.- Que la présente Assemblée décide de requérir le Conseil d'Administration de convoquer une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire, ayant le même ordre du jour. Cette deuxième Assemblée sera valablement constituée et pourra prendre valablement les résolutions, et ce quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: O. Behrens, M. Ternité, M. Patzak, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 34, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

J. Elvinger.

(72111/211/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# SREP (FRANCE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 78.462.

In the year two thousand one, on the twenty-sixth of October. Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV, having its registered office at Strawinskylaan 1725, Toren B 17HG, NL-1077XX Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Mr Olivier Ferres, Consultant, residing at 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, by virtue of a proxy established in Luxembourg on October 9, 2001.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the only partner of the limited liability company established in Luxembourg under the name of SREP (FRANCE), S.à r.l., R. C. Luxembourg B 78.462, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 23, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 299, dated April 25, 2001, which bylaws have been amended by a deed of the undersigned Notary, dated December 11, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 597, dated August 2, 2001 and amended by a deed of the undersigned Notary, dated January 30, 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) divided into one thousand (1.000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by sixty-three thousand Euro (EUR 63,000.-) to raise it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to eighty-eight thousand (EUR 88,000.-) by creation and issue of two thousand five hundred twenty (2.520) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

#### Intervention - Subscription - Payment

SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV, through its proxyholder, declared to subscribe to the two thousand five hundred twenty (2,520) new shares and pay them fully paid up in the amount of sixty three thousand Euro (EUR 63,000), by conversion of a loan agreement of October 9, 2001 whereby SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV, prenamed, has granted a loan in the amount of sixty-three thousand Euro (EUR 63,000.-) to SREP (FRANCE), S.à r.l.

Proof of the existence and value of such loan has been given to the undersigned notary by the original of the loan agreement.

Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«Art. 6. The share capital is fixed at eighty-eight thousand Euro (EUR 88,000.-) represented by three thousand five hundred twenty (3,520) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

#### Estimate

For the purposes of the registration, the additional capital is valued at two million five hundred forty-one thousand four hundred thirteen Luxembourg Francs (LUF 2,541,413.-).

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at sixty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil deux mille un, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu

SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV, avec siège social à Strawinskylaan 1725, Toren B 17HG, NL-1077XX Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par M. Olivier Ferres, Consultant, demeurant 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 octobre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SREP (FRANCE), S.à r.l., R. C. Luxembourg B 78.462, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 299, en date du 25 avril 2001 et modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 597, en date du 2 août 2001 et modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 janvier 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de cette Société est fixé à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-trois mille Euro (EUR 63.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) à quatre-vingt-huit mille Euro (88.000,-) par la création et l'émission de deux mille cinq cent vingt (2.520) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

# Intervention - Souscription - Libération

SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV, par son mandataire, déclare souscrire aux deux mille cinq cent vingt (2.520) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant de soixante-trois mille Euro (EUR 63.000,-) par conversion d'un contrat de prêt daté du 9 octobre 2001 en vertu duquel la société SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV a alloué un montant de soixante trois mille Euro (EUR 63.000,) à la société SREP (FRANCE), S.à r.l.

Preuve de l'existence et de la valeur de ce prêt a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante: «**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-huit mille Euro (EUR 88.000,-) représenté par trois mille cinq cent vingt (3.520) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.»

#### Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital supplémentaire est évalué à deux millions cinq cent quarante et un mille quatre cent treize francs luxembourgeois (LUF 2.541.413,-).

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 132S, fol. 32, case 4. – Reçu 25.414 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2001.

J. Elvinger.

(72112/211/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### SREP (FRANCE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 78.462.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(72113/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# ARVAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 57.655.

L'an deux mille un, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARVAL LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, Route de Longwy, R.C. Luxembourg section B numéro 57.655, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 181 du 11 avril 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

- l.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Ordre du jour

- 1.- Suppression de la désignation de valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de LUF en Euros au taux de change officiel.
- 2.- Augmentation du montant obtenu à concurrence de EUR 249.212,95 pour porter le capital social à EUR 745.000,-sans émission d'actions nouvelles, par apport en numéraire.
  - 3.- Souscription et libération de l'augmentation de capital.
  - 4.- Réduction du capital social de EUR 745.000,- à EUR 250.000,- par absorption de pertes reportées.
  - 5.- Rétablissement de la valeur nominale des 2.000 actions.
- 6.- Fixation du capital autorisé converti à EUR 1.250.000,- et renouvellement de cette autorisation pour une période de cinq ans.

7.- Modification du premier, troisième et cinquième alinéa de l'article cinq des statuts pour refléter les décisions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des 2.000 (deux mille) actions de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de LUF en Euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,-=LUF 40,3399.

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 24 avril 2001.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social au montant de EUR 495.787,05 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros cinq cents), résultant de la conversion, à concurrence de EUR 249.212,95 (deux cent quarante-neuf mille deux cent douze Euros quatre-vingt-quinze cents) afin de porter le capital souscrit à EUR 745.000,- (sept cent quarante-cinq mille Euros) sans création d'actions nouvelles, par apport en numéraire.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la présente augmentation de capital, les actionnaires actuels au pro rata de leur participation actuelle dans le capital social.

#### Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les actionnaires actuels, représentés par Monsieur Fons Mangen, prénommé, en vertu de des procurations dont mention ci-avant;

lesquels ont déclaré souscrire à la présente augmentation de capital et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 249.212,95 (deux cent quarante-neuf mille deux cent douze Euros quatre-vingt-quinze cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

# Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 495.000,- (quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 745.000,- (sept cent quarante-cinq mille Euros) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros), par absorption de pertes accumulées à due concurrence.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration aux fins de procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

# Cinquième résolution

L'assemblée décide de rétablir la valeur nominale des 2.000 (deux mille) actions existantes à EUR 125,- (cent vingtcinq Euros) par action. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration aux fins de procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé converti à EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq Euros) par action et de renouveler cette autorisation pour une nouvelle période de 5 (cinq) ans, qui se terminera le 24 octobre 2006.

#### Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précédent, l'assemblée décide de modifier le premier, le troisième et le cinquième alinéa de l'article cinq des statuts pour leur donner la teneur suivante:

- Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>. «Le capital souscrit est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune».
- Art. 5. Alinéa 3. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille Euros), qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune».
- Art. 5. Alinéa 5. «En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, qui se terminera le 24 octobre 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé».

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. Mangen, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 35, case 2. – Reçu 100.532 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

J. Elvinger.

(72118/211/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### ARVAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 57.655.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

(72119/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# ALTERNATIVE LEADERS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit. R. C. Luxembourg B 81.119.

In the year two thousand one, on the twenty-sixth of October.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

There appeared:

ALTERNATIVE LEADERS INC, residing in P.O. Box 119, Palm Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Island, here represented by Mr Pierre Delandmeter, attorney at law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

and

Maître Pierre Delandmeter, prenamed.

Said proxy initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party declare to be the sole partners of the Soparfi ALTERNATIVE LEADERS PARTICIPATIONS S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on March 8, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of August 1st, 2001 number 594.

The partner requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to modify the object of the Company to a Holding.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution the meeting decides: to amend Article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

**«Art. 3.** The company may perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any entreprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any entreprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities patents, to realize them by the way of sale, transfer, exchange or otherwise have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees and may grant loans, advances, guarantees and indemnities to third parties.

The Company shall not carry on any industrial activity of its own nor maintain a commercial establishment open to the public.

Any activity carried on by the company may be carried out directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere, through its registered office or branches established in Luxembourg or elsewhere.

Generally the Company shall take all control and surveillance measures and perform all transactions what it may deem useful to the accomplishment and development of its objects, in particular by loaning with or without guaranty in all currencies, by means of issuing debt, and lending to the Company hereabove, with the limits set by the law of July 31, 1929 about holding companies and article 209 of the law of August 10, 1915 about commercial companies as modified.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

ALTERNATIVE LEADERS INC, avec siège social P.O. Box 119, Palm Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Island.

ici représenté par Maître Pierre Delandmeter, avocat, demeurant à Luxembourg,

et

Maître Pierre Delandmeter, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequels comparants déclarent être les seuls associés de la société Soparfi ALTERNATIVE LEADERS PARTICIPA-TIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 1er août 2001 numéro 594.

L'associé prie le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer l'objet social de la société en Holding.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 3.** La société peut effectuer toute transaction consistant en prise de participation directe ou indirecte dans toute entreprise de quelque forme qu'elle soit, à l'administration, à la gestion et au contrôle et au développement de ses participations.

La Société pourra, plus particulièrement, employer ses fonds à l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition d'un portefeuille se composant de valeurs mobilières et de brevets de toutes origines.

Elle pourra participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir des valeurs mobilières ou des brevets par voie d'apport de souscriptions, de prise ferme ou d'option d'achat de toutes autres manières; et en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre.

Elle pourra développer ses valeurs mobilières et brevets, octroyer aux entreprises à l'égard desquelles elle détient des participations tous concours, prêts, avances ou garanties; et aux tiers des concours, avances ou garanties.

La Société aura ni activité industrielle ni établissement commercial ouvert au public.

Toute activité de la Société poursuivie directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs, devra émaner de son siège social ou de sa filiale établie à Luxembourg ou ailleurs.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant auxdites sociétés, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding ainsi que de l'article 209 sur la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Delandmeter, E. Schroeder.

Mersch, le 13 novembre 2001.

Enregistré à Mersch, le 5 novembre 2001, vol. 419, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

E. Schroeder.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 novembre 2001. E. Schroeder.

(72130/228/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# ALTERNATIVE LEADERS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit. R. C. Luxembourg B 81.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tour mendon aux inis de la publication au Frentonal, Necuell des Societes et Associations.

(72131/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### MERBES SPRIMONT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore. R. C. Luxembourg B 21.172.

K. C. Luxellibourg B 21.17

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 25 octobre 2001 tenue au siège de la société

#### Résolutions

L'Assemblée remercie M. Henry Kowalsky pour son activité au sein de notre société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat de Commissaire aux comptes jusqu'à ce jour.

A l'unanimité des voix, la S.à r.l. VAN CAUTER, avec siège social à Luxembourg, est nommé Commissaire aux comptes pour une durée de deux ans.

Le mandat du nouveau Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Sont renommés Administrateurs pour une durée de deux ans:

- M. Alexis Kamarowsky, demeurant à Luxembourg;
- M. Yvan Vlaeminck, demeurant à B-Nassogne
- M. Jean-Marc Debaty, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour extrait conforme

MERBES SPRIMONT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72144/536/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# KULM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 57.438.

L'an deux mille, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KULM INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 57.438, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 142 du 24 mars 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Pia Mausen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les sept cents (700) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1) Changement des statuts de la société KULM INVESTMENT S.A. selon la loi du 29 juillet 1929 en SOPARFI. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi».

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également

être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Ries, P. Mausen, L. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

J. Elvinger.

(72120/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### KULM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 57.438.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés en date du 14 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (72121/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### **COMPAGNIE DES MARBRES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore. R. C. Luxembourg B 44.899.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 25 octobre 2001 tenue au siège de la société

#### Résolutions

- 3. L'Assemblée renomme comme Administrateur de la société:
- M. Alexis Kamarowsky, demeurant à Luxembourg.
- M. Jean-Marc Debaty, demeurant à Strassen.
- M. Yvan Vlaeminck, demeurant à Nassogne (Belgique).

Est renommée Commissaire aux Comptes, la S.à r.l. VAN CAUTER, avec siège social à Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE DES MARBRES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72146/536/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# SLIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 36.433.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72199/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# TAI FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 42.637.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 4, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour TAI FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(72160/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### **BOAZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore. R. C. Luxembourg B 62.228.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2001 tenue au siège social de la société

Résolutions

Sont renommés Administrateurs pour une durée de 6 ans:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro, Juriste, demeurant à Luxembourg;

M. E. De Rocchi, Directeur de sociétés, demeurant à Milan, Italie.

Est renommée Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à Luxembourg. Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale An-

nuelle qui se tiendra en 2007. Pour extrait conforme

BOAZ S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2001, vol. 559, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72145/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### JBI ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André. R. C. Luxembourg B 36.636.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le 20 septembre 2001

Composition du Conseil d'Administration:

L'assemblée générale à l'unanimité des voix:

- a élu comme administrateurs jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires:
- Monsieur James Ball, expert-comptable, demeurant à Contern;
- Madame Doris E. Israel-Ball, consultant en matière de gestion, demeurant à Contern;
- Monsieur Andrew Norris, administrateur de sociétés, demeurant à Londres (Angleterre).
- a autorisé le conseil d'administration de déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un membre du conseil d'administration.

Commissaire:

L'assemblée générale à l'unanimité des voix a élu comme commissaire pour la période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle:

VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l., 54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

Capital social:

L'assemblée générale à l'unanimité des voix a décidé:

- de convertir en euros le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois
- d'augmenter le capital social de mille cinquante-trois virgule vingt-quatre Euros (1.053,24 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize Euros (123.946,76 EUR) à cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- EUR), par incorporation des réserves, et sans émission de nouvelles actions
  - de supprimer la valeur nominale des actions émises
- de substituer aux cinq mille actions sans désignation de valeur nominale cinq mille nouvelles actions avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, une ancienne action donnant droit à une nouvelle action
  - d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), chacune entièrement libérée».

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour JBI ASSOCIATES S.A.

Par mandat

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 559, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72147/259/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# JBI ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André. R. C. Luxembourg B 36.636.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social de la société le 20 septembre 2001

Le conseil d'administration a procédé aux nomination suivantes:

- Monsieur James Ball, président du conseil d'administration et administrateur-délégué.
- Madame Doris E. Israel-Ball, secrétaire de la société.

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour IBI ASSOCIATES S.A.

Par mandat

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 559, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72148/259/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# DaimlerChrysler LUXEMBOURG CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R. C. Luxembourg B 7.199.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 4, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour DaimlerChrysler LUXEMBOURG CAPITAL S.A., Société Anonyme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

**Signatures** 

(72161/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# Daimler Chrysler LUXEMBOURG FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R. C. Luxembourg B 45.199.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 4, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour DaimlerChrysler LUXEMBOURG FINANZ S.A., Société Anonyme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(72162/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# DaimlerChrysler LUXEMBOURG FINANZHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R. C. Luxembourg B 9.221.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 4, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour DaimlerChrysler LUXEMBOURG FINANZHOLDING S.A., Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(72163/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# PROFIN HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.103.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 4, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour PROFIN HOLDING, Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(72149/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### PROFIN HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.103.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 4, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour PROFIN HOLDING, Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(72150/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# PROFIN HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.103.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 4, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour PROFIN HOLDING, Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(72151/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# PROFIN HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.103.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 4, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour PROFIN HOLDING, Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(72152/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### PETROLEUM FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 51.916.

Les bilans aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 2, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

(72212/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# S.A.B. S.A., SANITAIRE ARTS ET BAINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000». R. C. Luxembourg B 77.754.

\_

#### **EXTRAIT**

A la demande du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 2 novembre 2001, a pris la résolution suivante à l'unanimité:

«Suite à la démission de Monsieur Gadenne Rémy, demeurant F-59147 Chemy, 17, rue de la Mairie, de son poste d'administrateur, Madame Very Nathalie, demeurant F-39230 Vincent, Chemin des Monts, est nommée en remplacement avec date d'entrée en fonction effective, ce jour.»

Pour extrait conforme

M. Chautard

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72165/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# ERO MULTI SERVICES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.125.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 12 novembre 2001, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme EURO MULTI SERVICES S.A., à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000». Livange, le 13 novembre 2001.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 12 novembre 2001, que la société HARRIMAN HOLDINGS INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme EURO MULTI SER-VICES S A

Livange, le 13 novembre 2001.

HARRIMAN HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff (signé): Signature.

(72166/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### SOVEREIGN INVESTMENT LINKED SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 49.328.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 novembre 2001

Vu l'autorisation de l'Assemblée Générale en date du 21 octobre 1999, vu l'existence au 31 décembre 2000 de résultats reportés de LUF 91.523,- équivalent à EUR 2.268,80 et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide:

- 1. de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social de la société actuellement exprimé en LUF;
- 2. d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social de 53,24 euros pour le porter de 123.946,76 euros à 124.000 euros par incorporation d'une partie des résultats reportés de LUF 91.523,- équivalent à 2.268,80 euros.
  - 3. de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, la mention de la valeur nominale des actions;
- 4. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, l'article 5 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à cent vingt quatre mille euros (EUR 124.000,-) divisé en cinq mille (5.000) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 9 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72222/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### NORTH EUROPEAN PATENTS & INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72167/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# NORTH EUROPEAN PATENTS & INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 52.242.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2001 que:

- sont réélus aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006:
  - Madame M.P. Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg
  - Madame M.J. Renders, administrateur de société, demeurant à Beersel
  - Monsieur J.K. Geraets, employé privé, demeurant à Remich
- Est réélu au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006:
  - S.R.E. REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège à Luxembourg
- Le siège social est transféré de L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72168/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

### CREFA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 20.052.

Constituée par acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 17 décembre 1982, publié au Mémorial C N°30 du 1er février 1983, modifié suivant acte reçu par le même notaire en date du 1er mars 1983, acte publié au Mémorial C N°91 du 1er avril 1983, modifié suivant acte reçu par Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 novembre 1989, publié au Mémorial C N°178 du 31 mai 1990, modifié suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 1999, publié au Mémorial C N°256 du 5 avril 2000.

# **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 8 novembre 2001:

- que le siège social de la société a été transféré du 11A, boulevard du Prince Henri à 1724 Luxembourg, au 7, rue du Fort Rheinsheim à 2419 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): I. Muller.

(72169/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 30.350.

#### **RECTIFICATIF**

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 24 septembre 2001 n'a pas accepté les démissions de Messieurs Antonio Scalvini et Guido Giubergia de leurs mandats d'administrateurs dans la société mentionnée ci-dessus.

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72190/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# SUPRIMO INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 58.970.

Constituée par acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 1997, publié au Mémorial C N°406 du 28 juillet 1997.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 17 octobre 2001:

- que le siège social de la société a été transféré du 11A, boulevard du Prince Henri à 1724 Luxembourg, au 7, rue du Fort Rheinsheim à 2419 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 2, case 10. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72170/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# SKANDIA INVESTMENT ADVISORY CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.867.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 19 octobre 2001 que:

- Messieurs Thomas Melchior et Gilles Reiter ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la Société avec effet au 19 octobre 2001,
- Monsieur Michael Wolf, CEO SKANDIA LEBEN A.G., SKANDIA BERLIN, Kaiserin-Augusta-Allee 108, 10553 Berlin, ainsi que Madame Martina Backes, Chief Actuary, SKANDIA BERLIN, Kaiserin-Augusta-Allee 108, 10553 Berlin, ont été nommés administratreurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

Pour SKANDIA INVESTMENT ADVISORY CONSULTANTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 1, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72172/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# SPESSART INTERNATIONAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 52.632.

\_

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 novembre 2001

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et vu l'autorisation de l'Assemblée Générale en date du 21 juillet 2000, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide:

- 1. de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social de la société actuellement exprimé en LUF;
  - 2. de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, la mention de la valeur nominale des actions;
- 3. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, l'article 3 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72223/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# ASTRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 49.005.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 2, case 62, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Signature.

(72178/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# ASTRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 49.005.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 octobre 2001 que:

Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie de la lire italienne en euro avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2000. Le capital social a également été augmenté à concurrence de EUR 733,19 pour le porter à EUR 697.500,00 par incorporation des bénéfices reportés, sans émission d'actions nouvelles et est à présent représenté par 1.350 actions d'une valeur nominale de EUR 517,00 chacune.

L'article 6 alinéa 1 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72177/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# FLANDRE EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 62.400.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 novembre 2001

L'assemblée accepte la démission de leur mandat d'Administrateur de la société de:

Monsieur Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal,

Monsieur Enzo Guastaferri, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal,

Mademoiselle Marie-Paule Mockel, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal.

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'assemblée nomme:

Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit Nobressart, 1, route de Holtz,

Monsieur Rodney Haigh, employé privé, demeurant à Mamer, 8 rue du Barendall,

Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant à Luxembourg, 160, rue de Reckenthal,

Monsieur Pierre Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur,

Monsieur Romain Thillens, employé privé, demeurant à Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur,

Monsieur Romain Alber, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Genève, 64, avenue de Champel.

Le mandat des nouveaux Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 38, boulevard Napoléon Ier, à L-2210 Luxembourg.

Pour publication

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72220/047/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# AGIB S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1631 Luxemburg, 35, rue Glesener. H. R. Luxemburg B 10.984.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2000, eingetragen in Luxemburg, am 13 November 2001, Vol. 560, Fol. 2, Case 2, wurde beim Handels-und Gesellschaftsregister von und in Luxemburg hinterlegt, am 14. November 2001.

#### **ERGEBNISVERWENDUNG**

- Ergebnisvortrag zum 1. Januar 2000. . . . . . . . . . 175.596,- LUF - Gewinn des Geschäftsjahres 2000 689.041.- LUF - Dividende - 600.000,- LUF 264.637,- LUF - Vortrag auf neue Rechnung

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 7. November 2001.

Unterschrift.

(72180/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### AGIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 10.984.

# **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 septembre 2001 que:

- Suivant la procédure par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euro avec effet rétroactif au 1er janvier 2001. Le capital social a également été augmenté à concurrence de EUR 13,31 pour le porter à EUR 31.000,- par incorporation des bénéfices reportés, sans émission d'actions nouvelles et est à présent représenté par 5.500 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence,

- Monsieur Micheal Ruppert, demeurant à Cologne (Allemagne), a été élu Administrateur en remplacement de Monsieur Peter Reiners, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72179/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# RUBEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 38.748.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 novembre 2001

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et vu l'autorisation de l'Assemblée Générale en date du 26 mars 2001 et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide:

- 1. de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, le capital social de la société actuellement exprimé en LUF;
  - 2. de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, la mention de la valeur nominale des actions;
- 3. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, l'article 3 alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante neuf euros) représenté par 1.000 (mille) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 9 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72224/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# **REKEMOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 43.998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 2, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

 - Résultat de l'exercice
 - 698.328.452,- ITL

 - Résultat reporté
 19.804.346.504,- ITL

 - Report à nouveau
 19.106.018.052,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Signature.

(72183/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### **REKEMOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 43.998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 2, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

 - Résultat de l'exercice
 - 86.028.541,- ITL

 - Résultat reporté
 19.106.018.052,- ITL

 - Report à nouveau
 19.019.989.511,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Signature.

(72182/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# **REKEMOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 43.998.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 2, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# AFFECTATION DU RESULTAT

 - Résultat de l'exercice
 - 45.860.721,- ITL

 - Résultat reporté
 19.019.989.511,- ITL

 - Report à nouveau
 18.974.128.790,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Signature.

(72181/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# UNICORN INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 2001, le Conseil d'administration de UNICORN INVESTMENT, SICAV, a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Thierry Logier de sa fonction d'administrateur avec effet au 30 septembre 2001;
- de coopter Monsieur Roland Dillien en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Logier, démissionnaire, à compter du 30 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72186/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# GOLD CREST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 64.192.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Signature.

(72191/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# GOLD CREST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 64.192.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Signature.

(72192/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### GOLD CREST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 64.192.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Signature.

(72193/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### **BGP COURTAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 67.175.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le conseil d'administration

En date du 26 octobre 2001, le Conseil d'administration a décidé:

de remplacer M. Vincent Marc, administrateur démissionnaire, par M. Rinie Jean-Marie et ce à partir du 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72189/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# CLARINS GROUPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and one, on the twelfth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CLARINS INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., having its registered office at 4, rue Berteaux Dumas, F-92203 Neuilly-sur-Seine, France,

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by laws of a «société à responsabilité limitée» which he declared to incorporate.

## Name - Registered Office - Duration

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

- Art. 2. The Company's name is CLARINS GROUPE, S.à r.l.
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may further guarantee, grant loans through branches or not, or otherwise assist the companies which form part of the same group as the company; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

# Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The shares may be pledged by the partners in which case due inscription must be made in the register of partners of the Company and the shares so pledged are transferred by way of security to the pledgee.

The pledgee(s) may be entitled to receive all dividends and exercise all voting rights and other powers pertaining to the shares regardless of the occurrence of any breach of any secured obligation under the concerned pledge. Such substitution will take place automatically vis à vis the partner having pledged his shares and vis à vis the Company after notice having been given to the Company in writing. Once the holder/pledgor has been substituted by the pledgee(s) in accordance with the above paragraph, the pledgee(s) or its agent(s) will be granted the rights to dividends and will validly exercise the voting rights and other powers pertaining to the shares and will be entitled to challenge any resolution taken in breach therewith. The Company shall take all actions which are deemed to be necessary in order to ensure the effectiveness of the pledgee(s) rights and any objection not sanctioned by an enforceable court order regarding the breach of the secured obligations under the pledge will be deemed to be void and ineffective. The partners acknowledge that the pledgee(s) are fully and unconditionally authorised to take any resolution which is deemed necessary or useful to ensure the correct performance of the secured obligations under the pledge by the Company or to preserve their rights as secured creditors, relinquishing any claim that the pledgor may have to this regard.

- Art. 9. Each share confers an identical voting rights at the time of decisions taking.
- Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

# **M**anagement

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. Transactions such as sale of a material portion of the company's assets or transactions to which the company is a party and in which the managers or any of their affiliates have an interest will require the approval of the shareholders with unanimity.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

A pledge over shares of the Company granting to the pledgee(s) the right to exercise voting rights in accordance with Article 8 may only be effected after an approval has been given, at a general meeting, by partners representing at least three quarters of the share capital. No further approval of a general meeting of partners is however required in the event that the shares are transferred upon realisation of the pledge by way of auction or judicial attribution, provided such transfer had been accepted in anticipation when the pledge was created.

- Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.
  - Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

# **Shareholders decisions**

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital. However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine. The shareholders may decide to meet in another place when necessary.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### Financial year - Balance sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.
- **Art. 17.** Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

# Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the prorata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

# Applicable law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today (date of incorporation) and end on December 31, 2001.

#### Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by CLARINS INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company CLARINS GROUPE, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

## Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and five hundred euros.

#### General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration:
- Mr Robert William Hamilton, Attorney-at-Law, residing at route de la Galaise, 2, CH-1228 Plan-les-Ouates, Switzerland.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

# Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le douze novembre.

Par devant Maître joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### Comparaît:

CLARINS INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., société de droit français ayant son siège social au 4, rue Berteaux Dumas, F-92203 Neuilly-sur-Seine, France,

Fondateur ici représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer les caractère unipersonnel de la société.

- Art. 2. La dénomination de la société sera CLARINS GROUPE, S.à r.l..
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur.

L'objet de la Société est aussi d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du même groupe d'entreprises, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les société holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

# Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.

Les parts sociales peuvent être gagées par les associés auquel cas une inscription à cet effet doit être faite dans le registre des associés de la société et les parts sociales gagées de cette manière sont transférées à titre pignoratif au détenteur du gage.

Le(s) détenteur(s) du gage peut (peuvent) avoir droit de recevoir tout dividende et d'exercer tout droit de vote et autres pouvoirs relatifs aux parts sociales indépendamment de l'occurrence de toute violation des obligations garanties par le gage concerné. Telle substitution sera automatique à l'encontre de l'associé ayant donné en gage ses parts sociales et, à l'encontre de la société, après notification par écrit de la société.

Une fois que l'associé/ débiteur sur gage a été remplacé par le(s) détenteur(s) conformément au paragraphe repris ci-dessus, le(s) détenteur(s) du gage ou ses (leurs) mandataires seront investis des droits sur les dividendes et exerceront valablement les droits de vote et autres pouvoirs relatifs aux parts sociales et seront en droit de contester toute résolution prise en contradiction avec ce qui précède. La société exercera toute action jugée utile afin d'assurer l'effectivité des droits du (des) détenteur(s) et toute objection en relation avec le non-respect d'une obligation garantie sous le contrat de gage sera jugée nulle et ineffective.

Les associés reconnaissent que le(s) détenteur(s) de gage est (sont) autorisé(s) de manière absolue et non soumise à des conditions d'adopter toute résolution qui est jugée nécessaire ou utile afin d'assurer le respect des obligations garanties sous le contrat de gage par la société et/ ou de préserver leurs droits en sa (leur) qualité de créancier(s) garanti(s) et abandonnant toute action que le débiteur sur gage pourrait avoir à cet effet.

- Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
- Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Les transactions comportant la vente d'une partie importante des biens de la société ou les transactions dans lesquelles intervient la société et dans lesquelles les gérants ou un de leurs relatifs ont un intérêt requerront l'accord unanime des associés.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Un gage sur les parts sociales de la société conférant au(x) détenteur(s) de gage le droit d'exercer des droits de vote conformément à l'article 8 peut uniquement être effectué après que l'agrément ait été donné à l'assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Aucun agrément supplémentaire n'est cependant nécessaire dans le cas ou les parts sociales sont transférées, suite à la réalisation du gage par la voie d'une vente aux enchères ou d'une attribution judiciaire, étant entendu cependant qu'un tel transfert ait été accepté par anticipation lors de la création du gage.

- Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lux au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de l'e
  - Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

# Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulée et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera. Les associés pourront décider d'un autre endroit si nécessaire.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie de circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### **Exercice social - Comptes annuels**

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Dissolution - Liquidation**

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

#### Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CLARINS INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12 500,- (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

# Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
- Monsieur Robert William Hamilton, avocat, résidant route de la Galaise 2, CH-1228 Plan-les-Ouates.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-7471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 133S, fol. 43, case 5. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

J. Elvinger.

(72236/211/383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

#### LUXCELLENCE ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.681.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration de la société en date du 28 mars 2001

En date du 28 mars 2001, le Conseil d'administration de la Société mentionnée ci-dessus, a décidé:

- de coopter Monsieur Vincent Marc à compter de ce jour, en que nouvel Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrick Laverny, ayant démissionné en date du 27 mars 2001.

La cooptation de M. Vincent Marc sera ratifiée par les actionnaires de la société lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72188/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# COIFFURE COCCINELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 264B, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.064.

1) L'assemblée décide de transformer le capital social, qui était de LUF 500.000,- ,représenté par 1.000 actions de 500 francs chacune, en Euro 12.394,68 représenté par 500 actions de Euro 24,79.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72194/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# SHOT DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 43.674.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72195/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# PFANDBRIEF BANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker. H. R. Luxemburg B 71.104.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 5. November 2001

- 1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird von sieben auf sechs reduziert.
- 2. Die Generalversammlung hat den Rücktritt von den Herren Dr. Dittmar Hagedorn, Wolf Siekmann und Christof Schörnig als Verwaltungsratsmitglieder mit Wirkung auf den 23. Oktober 2001 zur Kenntnis genommen.
- 3. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern, mit Wirkung auf den 23. Oktober 2001, werden die Herren Theodor Knepper, wohnhaft in Deisenhofen und Gerhard Kainz, wohnhaft in Vaterstetten, ernannt. Die Mandate der neuen Verwaltungsratsmitglieder werden mit der jährlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2002 beschließt, enden.

Luxemburg, den 5. November 2001.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72213/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### SELFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 82.852.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72196/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# ROSTAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 82.702.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72197/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### ROSE STAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 39.670.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72198/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### SOTAD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.194.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72200/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

## COMPAGNIE HISPANO-FRANÇAISE DE TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 27.265.

# EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 novembre 2001 que:

Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Luxemboourg le 6 novembre 2001.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 558, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72228/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# SOFRI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72201/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### **SORECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 34.171.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72202/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# STIGMON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 54.087.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72203/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### T.F.I. S.A.H., TECHNIQUES FINANCES INTERNATIONALES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 30.003.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72204/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

### KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding, (anc. KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.H.).

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 26.109.

L'an deux mille un, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à Luxembourg sous la dénomination de KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.H., R.C. B N° 26.109, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 275 du 6 octobre 1987.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US (USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille (35.000,-) dollars US (USD) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en

conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Transfert du siège social.
- 2. Modification de la dénomination.
- 3. Divers éventuels.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le siège social de la Société est transféré du 82, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2 et l'article 9, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

#### Dans leur version anglaise:

- «Art. 1. Paragraph 2. The registered office is established in Strassen.»
- «Art. 9. Paragraph 1. The annual general meeting shall be held in Strassen at the registered office or such other place as indicated in the convening notices, on the fifteenth of May of each year at 2.00 p.m.»

#### Et dans leur version française:

- «Art. 1er. Alinéa 2. Le siège social est établi à Strassen.»
- «Art. 9. Alinéa 1er. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze mai à 14.00 heures à Strassen au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.»

#### Deuxième résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.H. en KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL HOLDING S.A.H.

En conséquence l'article 1er, alinéa 1er des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

# Dans sa version anglaise:

«Art. 1er. Paragraph 1. There exists a holding company in the form of a société anonyme under the name of KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL HOLDING S.A.H.»

#### Et dans sa version française:

«Art. 1er. Alinéa 1er. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL HOLDING S.A.H.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures quarantecinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute

Signé: F. Ghozali, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 132S, fol. 35, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

A. Schwachtgen.

(72241/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

# KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding. (anc. KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.H.).

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 26.109.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1290 du 29 octobre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

A. Schwachtgen.

(72242/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

# W.J.R. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 70.142.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72205/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### WEEBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 42.760.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72206/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

## **VOOKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 63.314.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72207/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# VARFOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 74.120.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72208/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### MEDIGATE TELECOMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 75.535.

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MEDIGATE TELECOMMUNICATION S.A., R.C. Numéro B 75.535 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 25 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 595 du 21 août 2000.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire, en date du 10 août 2001, non encore publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange. Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social par un apport en espèces à concurrence d'un montant de sept cent vingt-quatre mille euros (EUR 724.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à un montant de neuf cent vingt-quatre mille euros (EUR 924.000,-), avec émission correspondante de sept cent vingt-quatre (724) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
  - 2. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.
  - 3. Démission de Monsieur Giancarlo Ciacciofera de son mandat d'administrateur.
  - Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence d'un montant de sept cent vingt-quatre mille euros (EUR 724.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à un montant de neuf cent vingt-quatre mille euros (EUR 924.000,-), avec émission correspondante de sept cent vingt-quatre (724) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les sept cent vingt-quatre (724) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune ont été intégralement souscrites et libérées en espèces ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, par la société NOVA STAR HOLDING S.A., avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 octobre 2001.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparaissant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

# Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa 1er des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à neuf cent vingt-quatre mille euros (EUR 924.000,-) divisé en neuf cent vingt-quatre (924) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

# Troisième résolution

Il est pris acte de la démission de Monsieur Giancarlo Ciacciofera de son mandat d'administrateur.

#### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à vingt-neuf millions deux cent six mille quatre-vingt-huit francs luxembourgeois (LUF 29.206.088,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Hoffmann, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 132S, fol. 39, case 10. – Reçu 292.061 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

A. Schwachtgen.

(72245/230/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

# MEDIGATE TELECOMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.535.

Statuts coordonnés suivant l'acte  $n^{\circ}$  1305 du 30 octobre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(72246/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

# **TUILERIES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 75.241.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72209/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# T.M.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72210/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### TIO CHEMICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 62.804.

Le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72211/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# PALTAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 23.163.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 novembre 2001

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés de leur capital en euros et vu l'autorisation de l'Assemblée Générale en date du 8 juin 1999, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide:

- 1. de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social de la société actuellement exprimé en LUF;
- 2. d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, le capital social de 26,62 euros pour le porter de 61.973,38 euros à 62.000 euros par incorporation d'une partie de la réserve légale de LUF 11.000,- équivalent à 272,68 euros.
  - 3. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, la mention de la valeur nominale des actions;
- 4. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, l'article 5 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) représenté par dix (10) actions de six mille deux cents euros (EUR 6.200,-) chacune.»

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72225/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# FICERAM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 44.090.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72214/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

#### FICERAM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 44.090.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 19 octobre 2001 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;
  - l'assemblée a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000 comme suit:

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Jacques Kostka,

Madame Michelle Ferec-Kostka,

Monsieur Arnold Kostka.

ainsi qu'au commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED

pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Jacques Kostka,

Madame Michelle Ferec-Kostka,

Monsieur Arnold Kostka.

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, THEMIS AUDIT LIMITED, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

Pour FICERAM S.A. HOLDING

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(72215/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# KaARo, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 14, rue du Fossé.

#### **STATUTS**

Entre les soussigné(e)s

Alice Ketter, de nationalité luxembourgeoise, employée privée

14, rue du Fossé

L-4123 Esch-sur-Alzette

Karin Kremer, de nationalité luxembourgeoise, employée de l'Etat

10, rue Jos Sünnen

L-5403 Bech-Kleinmacher

Roger Seimetz, de nationalité luxembourgeoise, Historien

14, rue de l'Eglise

L-3723 Rumelange.

Et ceux qui seront admis ultérieurement, est créée une association sans but lucratif, régie par les statuts ci-après et par la loi du 21 avril 1928 sur les association sans but lucratif et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 194.

# Nature, dénomination, siège

Art. 1er. L'association prend la dénomination de KaARo a.s.b.l. et son siège est établi à L-4123 Esch-sur-Alzette, 14, rue du Fossé.

#### **Objet**

L'association a pour objet:

- 1. de participer à la promotion de tous les arts et toutes les cultures, notamment à travers leur dimension sociale
- 2. de concevoir et de développer des projets de créativités artistiques et de développement culturel et éducatif
- 3. de veiller à développer la coopération interrégionale que européenne et internationale
- 4. de se fonder dans ces programmes et actions, sur le respect des droits de l'homme tel que le prescrivent la charte des Nations Unies et la convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'assemblée générale des Nation Unies le 20 novembre 1989.

Dans la poursuite de sa mission, l'association se propose de coopérer avec les institutions privées ou publiques, étatiques et communales, dédiées à des objectifs similaires.

Par ailleurs elle établira des contacts de travail avec des structures analogues, nationales et internationales au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

L'association est neutre sur le plan idéologique, politique et confessionnel.

Pour arriver à ces fins, elle prendra toutes les initiatives dans le but:

- a. de promouvoir, par des actions de sensibilisation et par la recherche de nouveaux public les arts et les cultures, nationales et internationales, au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger,
- b. de favoriser et de soutenir la création, l'exécution et le développement durable d'initiatives, d'actions, d'espaces et d'événements artistiques,
- c. de soutenir des projets socio-culturelles qui favorisent le pluralisme dans les domaines de l'éducation, de l'information et des arts.

#### Durée

La durée de l'association est illimitée.

## Membres, perte de la qualité de membre

L'association comprend des membres fondateurs, des membres actifs et des membres donateurs. Seuls les membres actifs jouissent pleinement des droits de membres. Les qualité ci-dessus peuvent coïncider.

Peuvent devenir membres actifs des personnes physiques et morales.

Le nombre des membres actifs ne peut pas être inférieur à trois.

La qualité de membre actif s'acquiert, sous réserve de l'acceptation du Conseil d'Administration, par déclaration d'adhésion et par paiement de la cotisation annuelle.

La qualité de membre actif se perd:

- 1. par la démission
- 2. par le non-paiement de la cotisation pendant deux années consécutives
- 3. par l'exclusion par l'Assemblée Générale.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à faire valoir sur le patrimoine de l'association, ni sur les cotisations payées.

Peut devenir membre donateur quiconque fait un don en espèces ou en nature, lequel ne peut pas dépasser les 5.000,-LUF (125,- ).

#### Cotisation, Ressources et Actif social

La cotisation, fixée par l'Assemblée Générale, ne peut pas dépasser les 3.500,- LUF (87,- ).

Les ressources de l'association proviennent des cotisations des membres, de dons en espèces ou en nature, de subventions d'organismes publics ou privés et de toute autre provenance légale.

#### Assemblée Générale

L'Association siège en Assemblée Générale ordinaire au moins une fois par année exercice.

Les attributions et règles à suivre pour sa tenue sont définies par référence à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Si en cas de modification des statut le quorum y prévu n'est pas atteint, Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur initiative du Conseil d'Administration. Les règles à suivre pour l'Assemblée ordinaire sont d'application.

L'Assemblée Générale est convoquée par écrit sans exigence de forme au moins deux semaines avant sa tenue. Ses résolutions seront protées à la connaissance des membres et des tiers directement concernés par écrit également et dans les deux mois qui suivent l'Assemblée.

Le président ou son remplaçant assume la direction de l'Assemblée Générale.

Tous les membres actifs ont un droit de vote légal et les résolutions sont prises à la majorité des voix de membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

L'Assemblée Générale approuve à la majorité simple des voix les budgets et les comptes.

#### Conseil d'Administration

L'Association est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois personnes au moins élues par l'Assemblée Générale:

Le Conseil d'Administration choisit en son sein:

Un président

Un secrétaire

Un trésorier

#### **Membres**

Le mandat des administrateurs sortants est renouvelable à la majorité simple de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration représente l'Association vis-à-vis des tiers et l'engage par signature du président ou de son délégué et du secrétaire.

Le Conseil d'Administration peut constituer des groupes de travail conformément aux buts de l'Association. Leur activité est déterminée par un règlement interne.

Tout administrateur empêché d'assister à une réunion peut donner procuration, pour le représenter et de voter en ses lieu et place, à un autre membre du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

En cas de vacance de poste entre deux Assemblées Générales, le Conseil d'Administration peut coopter de nouveaux membres jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire, qui statuera sur chaque cooptation.

#### Dissolution

En cas de dissolution de l'association, l'actif social reviendra à une autre association ou à un autre organisme poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires.

### **Disposition finale**

Pour tous les cas non prévus par les présents statuts les dispositions légales sur les associations sans but lucratif sont applicables.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2001.

Les comparants se sont réunis après la signature en Assemblée Générale extraordinaire et ont nommé comme membres du Conseil d'Administration:

Madame Alice Ketter

Madame Karin Kremer

Monsieur Roger Seimetz

Après l'acte constitutif de l'association les membres du Conseil d'Administration se sont réunis et ont nommé en leur sein:

Président: Roger Seimetz Secrétaire: Alice Ketter Trésorier: Karin Kremer.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72218/000/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

## CANARY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 71.445.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 57, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72216/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# G.E.I., GESTION, ETUDES IMMOBILIERES, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 59, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.192.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

Pour le Gérant

Signature

(72339/600/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

## COMMERCIAL INVESTMENT ALCOBENDAS (No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 79.533.

Conseil de gérance:

à biffer:

- 2) Monsieur Myles Bernard White, expert, demeurant à Blackberry Cottage, Rogers Rough Road, Kilndown, Cranbrook TN17 2 RD, Angleterre;
  - 3) Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
  - 4) Monsieur Eric Fort, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

à ajouter

- 2) Monsieur Paul Whight, administrateur, domicilié à c/o Stoneyridge Grear Warley, Essex CM13 3HX, Angleterre;
- 3) Monsieur Colin Campbell, administrateur, demeurant à Devonshire House, 146 Bishopgate, Londres EC2M 4JX, Angleterre.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour réquisition

COMMERCIAL INVESTMENT ALCOBENDAS (No. 1), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 68, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72217/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

### HANNAFIELD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.562.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 3, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Signature.

(72219/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# SOFICHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 38.111.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 novembre 2001

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVI-CES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- L'Assemblée décide de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, le capital social de la société actuellement exprimé en LUF;
- L'Assemblée décide d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social de 6.319,43 euros pour le porter de 743.680,57 euros à 750.000,- euros par incorporation d'une partie des réserves de LUF 30.618.942,- équivalent à 759.023,75 euros.
- L'Assemblée décide de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, la mention de la valeur nominale des actions;
- L'Assemblée décide d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, l'article 5 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 559, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72226/595/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

### SOFICHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 38.111.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 559, fol. 93, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Mandataires

(72221/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

### MDS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 66.430.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 novembre 2001

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et vu l'autorisation de l'Assemblée Générale en date du 13 février 2001, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide:

- 1. de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social et le capital autorisé actuellement exprimés en ITL;
  - 2. de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, la mention de la valeur nominale des actions;
- 3. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, l'article 3 alinéas 1 et 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trente et un mille cinq cent trois, virgule quatre-vingt-sept euros (EUR 31.503,87) représenté par six mille cent (6.100) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à soixante-dix-sept mille quatre cent soixante-huit virgule cinquante-trois euros (EUR 77.468,53) représenté par quinze mille (15.000) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72227/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# MIRROR FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 46.897.

# DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2001, vol. 132S, fol. 38, case 11, que la société anonyme MIRROR FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (ci-après la «Société») a été dissoute et liquidée par décision de l'actionnaire unique réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société. Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2001

A. Schwachtgen.

(72252/230/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

## MAGELLANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.052.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 559, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 août 2001

Les comptes clôturés aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert et EDIFAC S.A., administrateurs et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Extrait sincère et conforme

MAGELLANO S.A.

Signature

Un mandataire

(72233/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

# MAGELLANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.052.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 559, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MAGELLANO S.A.

Signature

Un mandataire

(72234/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

### PADEL, ProfilARBED DISTRIBUTION EXPLOITATION LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, rue Eucosider.

R. C. Luxembourg B 37.853.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 2001

La scéance qui se tient à Pétange, au siège social, est ouverte à 11.30 heures pour délibérer sur l'unique point figurant à l'ordre du jour: désignation d'un nouveau Directeur Général à la suite de la réorganisation définie par la maison-mère, ProfilARBED DISTRIBUTION S.A. au niveau du site de Pétange.

La séance est présidée par Monsieur Georges Kirps, Président du Conseil d'Administration.

Sont présents:

Monsieur John Steil, administrateur;

Monsieur Alain Henneghien, administrateur.

Tous les administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Conformément à l'article 12 des statuts, le Président propose la nomination de Monsieur John Steil, demeurant à L-8352 Dahlem, 9, Um Paerchen, en qualité de Directeur Général, Monsieur L. Sylvain Schmit continuant d'être délégué à la gestion journalière de la Société.

Cette proposition étant approuvée, le Conseil confère tous les pouvoirs au Président en vue de prendre toutes les mesures utiles et de faire le nécessaire pour sa mise en place.

Personne ne demandant plus la parole et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la scéance est levée à 12.00 heures.

Pétange, le 11 octobre 2001.

Signatures

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(72238/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

## **DOMINI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 68.923.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 559, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Jean Lambert, administrateur, Caroline Folmer, administrateur, et EDIFAC S.A., administrateur et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme

DOMINI S.A.

Signature

Un mandataire

(72229/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

## IMMOBILIERE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.305.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 559, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Jean Lambert, administrateur, Caroline Folmer, administrateur, et EDIFAC S.A., administrateur et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme

IMMOBILIERE LUX S.A.

Signature

Un mandataire

(72230/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

## GESIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.953.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 559, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert et de Antonio Pasquale, administrateurs et le mandat de TRUSTAU-DIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme

**GESIN HOLDING S.A.** 

Signature

Un mandataire

(72231/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

### BANDAKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

#### **STATUTS**

L'an deux mille un, le cinq novembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

#### Ont comparu:

- 1) Monsieur Robert Roth, administrateur de sociétés, demeurant au 20, avenue Général Leclerc, F-57390 Audun-le-Tiche,
- 2) Madame Danielle Roth, administrateur de sociétés, demeurant au 20, avenue Général Leclerc, F-57390 Audun-le-Tiche.

tous les deux ici représentés par Madame Diane Ney, employée privée, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en vertu en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 25 octobre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BANDAKO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi trois cent dix mille (310.000,-) euros (EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 5 novembre 2001 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblee Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

- **Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 20 du mois de juin de chaque année à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

## Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2002.

### Souscription et libération

Les comparants précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Robert Roth, préqualifié, trois cent neuf actions	309
2) Madame Danielle Roth, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

## Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trentesept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille (65.000,-) francs luxembourgeois.

#### Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Madame Tania Fernandes, employée privée, demeurant au 31, rue de la Fontaine, L-3768 Tétange,
- b) Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, demeurant au 65, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, et
- c) Monsieur Gustave Vogel, traducteur-interprète, demeurant au 24A, rue du Curé, L-3221 Bettembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

EUROTRUST S.A., une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un administrateur-délégué lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
  - 6) Le siège de la société est fixé au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Ney, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2001, vol. 132S, fol. 39, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

A. Schwachtgen.

(72235/230/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

## PROMARKT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

H. R. Luxemburg B 23.351.

In der Handelsregistersache überreichen die unterzeichneten gemeinschaftlich Vertretungsberechtigten der Gesellschaft:

- beglaubigte Ablichtung des Gesellschafterbeschlusses vom 31. Januar 2001

und melden zur Eintragung in das Handelsregister an:

1. Zum weiteren Geschäftsführer mit Wirkung zum 1. Februar 2001 ist

Herr Jochen Creutzfeld, geboren am 13. Januar 1948,

Beruf: Diplom-Betriebswirt,

wohnhaft: Sommerhofenstr. 152, D-71067 Sindelfingen,

bestellt. Er ist berechtigt, Rechtsgeschäfte mit sich selbst oder mit sich als Vertreter Dritter abzuschliessen.

- 2. Herr Diplom-Kaufmann Jürn Philipp Spangenberg ist mit Wirkung zum 2. Februar 2001 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.
  - 3. Zum Prokuristen der Gesellschaft ist bestellt:

Herr Holger Brehmann, geboren am 20. November 1965,

Beruf: Kaufmann.

wohnhaft: Mittelstraße, 3, D-14979 Großbeeren,

Er ist berechtigt, die Gesellschaft gemeinschaftlich mit einem Geschäftsführer oder einem Prokuristen zu vertreten.

4. Die Prokuren des Diplom-Kaufmanns Thomas Marlinghaus und des Diplom-Kaufmanns Uwe Bremeyer sind erloschen.

Der vorgenannte Geschäftsführer zeichnet seine Unterschrift zur Aufbewahrung bei dem Gericht wie folgt:

I. Creutzfeld.

Herr Holger Brehmann zeichnet seine Namensunterschrift unter Angabe eines die Prokura andeutenden Zusatz zur Aufbewahrung bei dem Gericht wie folgt:

PROMARKT, S.à r.l.

H. Brehmann

Berlin, den 2. April 2001.

Herr J. Creutzfeld / Herr H. Zutz

Geschäftsführer / Prokurist

Hiermit beglaubige ich die in der vorstehenden Anmeldung heute eigenhändig vor mir vollzogene Namenszeichnung des Herrn

Holger Brehmann, geboren am 20. Novembre 1965,

wohnhaft: Mittelstraße 3, 14979 Großbeeren,

dem Notar von Person bekannt.

die in der vorstehenden Anmeldung huete eigenhändig vor mir vollzogene Namenszeichnung sowie die unter der vorstehenden Anmeldung heute eigenhändig vor mir vollzogene Unterschriftsleistung des Herrn

Jochen Creutzfeld, geboren am 13. Januar 1948,

wohnhaft: Sommerhofenstraße 152, 71067 Sindelfingen,

dem Notar von Person bekannt,

die unter der vorstehenden Anmeldung heute eigenhändig vor mir vollzogene Unterschriftsleistung des Herrn Harald Zutz, geboren am 2. Februar 1956,

wohnhaft: Marie-Elisabeth-Lüders-Str. 6, 10625 Berlin

dem Notar von Person bekannt.

Der Notar fragte die Erschienenen, ob er oder einer der mit ihm beruflich verbundenen Anwälte, Notare und Steuerberater in der Angelegenheit, die Gegenstand diese Beurkundung ist, außerhalb des Notaramtes tätig war oder ist (Vorbefassung im Sinne von § 3 Abs 1 S. 1 Nr. 7 BeurkG). Die Frage wurde verneint.

Berlin, den 2. April 2001.

Dr. Hans-Michael Giesen

Notar

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72237/999/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

## GORYN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.870.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 559, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 septembre 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Jean Lambert, administrateur, Caroline Folmer, administrateur, et EDIFAC S.A., administrateur et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme

**GORYN HOLDING S.A.** 

Signature

Un mandataire

(72232/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2001.

## IGMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.364.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 octobre 2001

- «... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:
- 1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en lires italiennes, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 129.114,22 et le capital autorisé à EUR 2.582.284,50.
- 2. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:
- «Art. 5 alinéa 1. Le capital souscrit est fixé à EUR 129.114,22 (cent vingt-neuf mille cent quatorze euros et vingt-deux cents), représenté par 250 (deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»
- «**Art. 5. alinéa 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.582.284,50 (deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante cents) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

3. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

(72259/231/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

## IGMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2001.

Pour la société

I. Seckler

(72260/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

### GINNY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 82.579.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2001, enregistré à Luxembourg le 31 octobre 2001, vol. 132S, fol. 33, case 3, que la société anonyme FACTORS INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social rue Richard Coudenhove-Kalergi, B.P. 780, L-2017 Luxembourg, inscrite au R.C. Luxembourg section B N° 82.579, constituée suivant acte reçu en date du 18 juin 2001:

a transféré son siège social, de Luxembourg à Munsbach, à l'adresse suivante:

L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

(72265/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

## GINNY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 82.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(72266/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

## LA PERLE D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 1, rue Emmanuel Servais.

## **STATUTS**

L'an deux mille un, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu

- 1.- Monsieur Guanming Liu, restaurateur, demeurant à L-7565 Mersch, 1, rue Emmanuel Servais.
- 2.- Madame Aizhen Shu, restauratrice, demeurant à L-7565 Mersch, 1, rue Emmanuel Servais.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

# Titre Ier.- Objet, raison sociale, durée, siège

- **Art. 1.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant chinois, avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir ou faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

- Art. 3. La société prend la dénomination de LA PERLE D'ORIENT, S.à r.l.
- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Mersch.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision des associés.

### Titre II.- Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur de cinquante euros (50,-EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

 1.- Monsieur Guanmin Liu, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales
 125

 2.- Madame Aizhen Shu, prénommée, cent vingt-cinq parts sociales
 125

 Total: deux cent cinquante parts sociales
 250

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Le même agrément unanime de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de décès d'un associé, les associés survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé décédé; dans ce cas, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 12.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### Titre III.- Administration

Art. 13. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société.

En cas de pluralité des gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 14. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

- **Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

- Art. 17. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
  - Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 20. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'au moment où cette réserve aura atteint 10% du capital social.

### Titre IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

#### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

#### Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### Première résolution

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guanming Liu, prénommé.

Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée.

- Madame Aizhen Shu, prénommée.

La société sera valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

### Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-7565 Mersch, 1, rue Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

La société est constituée entre mari et femme et est donc à considérer comme société familiale.

Signé: G. Liu, A. Shu, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 31 octobre 2001, vol. 419, fol. 88, case 8. – Reçu 2.521 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 novembre 2001.

E. Schroeder.

(72280/228/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2001.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange